



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy



FICHE INFO : QUALITE DE L'EAU POTABLE - RAPPORT INTERMEDIAIRE 2024

Base légale	Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) et en qualité de distributeur d'eau, le syndicat est tenu d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.
Provenance	STAP Champs-Fallats L'approvisionnement du réseau en eau potable se fait par le puits de Champs-Fallats situé à Saint-Ursanne. Depuis la station de pompage de Champs-Fallats, l'eau traitée peut être envoyée par pompage : <ul style="list-style-type: none">- Au réservoir du Mont-Russelin- Au réservoir Les Grippons- Au réservoir de Mont-Terri- Dans le réseau A16
Traitement	Avant d'être injectée dans le réseau, l'eau est désinfectée par UV et chloration à la station de Champs-Fallats
Micropolluants (pesticides)	Une analyse par année de la teneur en micropolluant est réalisée sur la source d'eau potable des Champs-Fallats à Saint-Ursanne selon le programme B d'analyse dicté par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). L'analyse 2024 présente les résultats suivants : Aucun micropolluants n'a été détecté (analyse d'octobre 2024) A noter encore que selon les résultats des analyses de 2021 à 2024 communiqués par le laboratoire RuferLab au moment des prélèvements, la qualité de l'eau potable sur le plan micropolluant répondait à chaque fois aux exigences légales.

Les résultats détaillés et chiffrés des analyses de pesticides sont à votre disposition auprès de votre distributeur

Chef de service et responsable technique SidP
Gregory Pressacco